

Le 25/10/22

Cher Monsieur Jautrou,

Monsieur Labaronne a bien pris connaissance de votre message et m'a chargé d'y répondre.

Vous nous contactez, par courriel du 18 septembre, afin de connaître la position de votre député quant à une éventuelle limitation de vitesse de 130 à 110 km/h sur l'autoroute.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une telle limitation doit bien être instaurée sous peu concernant les agents publics, qui devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur l'autoroute et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cependant il n'est pour l'instant pas encore question généraliser cette restriction.

À la lumière des résultats mitigés de l'expérimentation du 80 km/h sur les routes départementales et nationales à double sens, nous n'entendons pas nous engager trop vite dans un passage aux 100 km/h sur l'autoroute. Nous préférons en effet, préalablement, mesurer les conséquences sociales de l'introduction de cette mesure, ce afin d'éviter de pénaliser les habitants de territoires ruraux. Viendra bientôt l'heure de dresser le bilan de cette expérimentation et de décider d'adopter ou non cette restriction.

Le Gouvernement, Mme la Première ministre et la ministre de la Transition écologique en particulier, s'est déclaré favorable à cette mesure à terme et M. Labaronne soutiendra toute inscription de cette mesure à l'ordre du jour de l'Assemblée par le Gouvernement.

Vous prie de croire en l'assurance de nos meilleurs sentiments,

Sofiane Devillers Guendouze

Assistant parlementaire de Daniel Labaronne

Le 12/10/22

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu solliciter le Député Daniel Labaronne concernant la limitation de la vitesse à 110km/h sur autoroute, il vous en remercie.

Sensible à votre démarche, je vous assure qu'il y réserve un examen attentif et qu'il ne manquera pas de vous apporter une réponse.

Vous assurant de sa disponibilité,

Bien à vous,

Mathilde LENOIR

Collaboratrice administrative de Daniel LABARONNE